

VITICULTURE / En l'absence de prospection systématique cette année par la Fdgdon32, la surveillance du vignoble gersois requiert de la responsabilité individuelle pour préserver l'état sanitaire.

La lutte obligatoire contre la flavescence dorée

Suite à l'explosion de la flavescence dorée dans le vignoble narbonnais, nous faisons appel à la vigilance et à la prise de conscience de tous les viticulteurs gersois. Cette maladie occasionne progressivement des pertes de récoltes jusqu'au dépérissement des ceps contaminés. La pérennité du vignoble est alors compromise, d'où l'intérêt d'une surveillance annuelle et d'une éradication la plus précoce possible des pieds présentant des symptômes. Pour rappel, la flavescence dorée est une maladie hautement épidémique et un pied atteint est susceptible d'entraîner la contamination de 7 à 10 pieds l'année suivante !

Résultats de la dernière campagne de prospection (2019-2022) : 8 714 ha. C'est la surface totale qui a été prospectée au cours de ce programme. Ce sont un peu plus de 2 500 parcelles qui ont été sillonnées par la FREDON, les conseillers en viticulture de la Chambre d'agriculture du Gers et les saisonniers employés par la FDGDON à cette occasion entre fin août et fin septembre. C'est en effet à cette période que les symptômes sont les plus visibles.

Sa biologie

La cicadelle de la flavescence dorée est vectrice d'un phytoplasme et le transmet en

piquant les feuilles de vigne pour se nourrir. Il existe une génération par an et les premiers adultes apparaissent en général fin juin-début juillet.

Ses symptômes

Les examens visuels permettent de détecter les pieds atteints et des tests de biologie moléculaire permettent de confirmer et d'identifier précisément le phytoplasme responsable.

La maladie se traduit par une décoloration des feuilles (rougissement pour les cépages rouges et jaunissement pour les cépages blancs) et un enroulement vers la face inférieure, plus ou moins marqué selon les cépages. Les rameaux sont non ou mal aoûtés et les grappes peuvent présenter des rafles desséchées, des baies flétries ou des inflorescences avortées.

La lutte dont elle fait l'objet

En plus des 3 traitements obligatoires dans certaines zones, chaque viticulteur est tenu de contrôler ses propres vignes. Vigiflav est une application qui permet de recenser l'ensemble des parcelles prospectées (même si aucun pied n'a été détecté). Retrouver comment télécharger et utiliser l'application sur le site de la Fredon Occitanie : <https://fredon.fr/occitanie/actualites/vigiflv-en-occitanie>

Suite à une détection des



Symptôme de la flavescence dorée sur cépage blanc (à gauche) et sur cépage rouge (à droite).

symptômes, il faut marquer physiquement le pied concerné (peinture, rubalise...) et le repérer via Vigiflav. Des examens visuels et un prélèvement foliaire peuvent alors être organisés sur la parcelle afin de confirmer ou infirmer la présence de la flavescence dorée. Pour cela il faudra que le matériel végétal soit encore disponible (avant défoliation), les signalements doivent donc avoir lieu le plus rapidement possible. Si les résultats des

analyses s'avèrent positifs il faudra procéder à l'arrachage du/des cep(s) concerné(s). Celui-ci doit être total : avec la souche et le système racinaire. Il ne suffit pas de couper les rameaux ou bien la souche au ras du sol car la pousse est susceptible de reprendre et le jeune pied restera contaminé. La source d'inoculum n'aura pas été éliminée. A noter que la réglementation impose l'arrachage complet des parcelles dont la proportion de ceps at-

teints dépasse un certain seuil (20 % en Occitanie).

Retrouver plus d'informations sur le site de la Fredon Occitanie.

Contact



Chambre d'agriculture du Gers, Amélie Despax. Renseignements auprès du Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 19)